

Chef de la diplomatie russe : la loi contre les “fake news”, si ce n’est pas de la censure...

écrit par Marcher sur des oeufs | 17 juillet 2018



«Si ce n’est pas de la censure...» : Lavrov s’inquiète de la loi française contre les fake news

<https://français.rt.com/international/52508-si-nest-pas-censure-lavrov-sinquiete-loi-francaise-contre-les-fake-news>

16/07/2018

La loi française contre les fake news, qui doit encore être examinée par les sénateurs, prévoit notamment d’accorder au CSA des pouvoirs élargis à internet. Le chef de la diplomatie russe dénonce une mise sous tutelle de l’information en France.

Interviewé par Larry King sur l’antenne de RT, quelques jours avant la rencontre de Donald Trump et Vladimir Poutine ce 16 juillet à Helsinki, a fait part de ses critiques à l’égard de la loi française contre les «fake news». «*Nous sommes préoccupés par le fait que RT [...] soit qualifiée, par exemple par le gouvernement français, d’agent d’influence*», a-t-il déclaré. Le gouvernement français a en effet laissé entendre à

plusieurs reprises que RT France était spécifiquement ciblée par cette future loi.

Si ce n'est pas de la censure, [...] une tentative de limiter l'espace de libre expression, alors je ne comprends pas grand-chose à la vie

«Le même gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi visant à dresser une liste noire des médias soupçonnés de diffuser des « fake news », a poursuivi le ministre russe, ajoutant que cette liste serait doublée par une autre, comprenant des médias recommandés «aux régulateurs nationaux». «Si ce n'est pas de la censure, [...] une tentative de limiter l'espace de libre expression, alors je ne comprends pas grand-chose à la vie», a-t-il lancé.

Dans une relative discrétion, dans la nuit du 3 au 4 juillet, l'Assemblée nationale a voté les deux propositions de loi controversées contre la «manipulation de l'information» en période électorale. Le texte doit désormais être examiné par le Sénat, peut-être avant la trêve estivale.

La loi prévoit, entre autres, d'accorder des compétences élargies à internet au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), jusque-là cantonné au tube cathodique. L'article 9, en particulier, permettrait de placer les plateformes numériques sous la censure du gendarme de l'audiovisuel. Son président Olivier Schrameck s'en est félicité, qualifiant le dispositif de «novateur» et «important», d'autant qu'il correspondrait «aux souhaits du CSA».

La ministre de la Culture Françoise Nyssen a en outre récemment invoqué comme modèle, poursuivi à travers ces propositions de loi, l'Ofcom, le CSA britannique... qui est prêt à envisager un retrait de la licence attribuée à la chaîne télévisée RT, en cas d'«utilisation illégale de la force par l'Etat russe».